possède et les capitaux dont il dispose pour en tirer la plus grosse somme possible d'avantages et de bénéfices. Ce sujet en effet se rattache par tous les points à l'organisation du domaine, ainsi que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le rappeler dans le titre II; il domine toutes les opérations qui appartiennent à la direction générale d'un établissement, exige l'exercice de toutes les facultés de l'entrepreneur, et forme, ainsi qu'on l'a dit avec raison, le trait le plus caractéristique d'une bonne ou d'une mauvaise culture, et celui qui exercera par la suite le plus d'influence sur le succès de l'établissement.

Considéré sous un point de vue aussi général, le choix d'un système d'exploitation exigerait qu'on entrât dans des détails très étendus sur toutes les considérations qui se rattachent à un sujet aussi important, et qu'on lui consacrât de longs développemens; mais la nature et le plan de cet ouvrage ne nous le permettent pas. Seulement, nous rappellerons qu'un grand nombre de questions intéressantes, qui se lient plus ou moins directement à ce sujet, ont déjà été traitées en particulier dans diverses parties de cet ouvrage, et que cette circonstance, jointe au motif ci-dessus, nous autorise suffisamment à nous renfermer dans les termes les plus généraux du problème.

Nous nous occuperons en 1er lieu des causes influentes dans le choix d'un système d'exploitation; puis, nous terminerons par des considérations propres à diriger l'agriculteur dans ses applications dans une des parties les plus difficiles de l'administration des domaines.

SECTION Ire. — *Des causes générales qui influent sur le choix d'un système d'exploitation.*

Lorsque nous nous sommes occupés de l'organisation des domaines ruraux dans le titre II, nous avons essayé (page 380), de définir ce que, dans un système d'exploitation, nous entendions par systèmes d'économie rurale et de culture, ainsi que par plan de culture et d'aménagement. Nous partirons de cette base dans la classification des matières qui vont faire le sujet des paragraphes suivans.

§ Ier. — Du système d'économie rurale.

Si l'on suppose qu'un domaine rural quelconque, abandonné depuis long-temps aux seuls soins de la nature, soit remis tout à coup aux mains d'un administrateur instruit et intelligent, la première chose à laquelle celui-ci doit songer, après qu'il aura fait une enquête régulière et complète sur toutes les circonstances physiques, agricoles, politiques et commerciales au sein desquelles le domaine est placé, c'est de rechercher quel est le système d'économie rurale qui peut lui être applicable.

Trois systèmes économiques se présentent; celui où l'on s'occupe exclusivement de la production des végétaux, celui où la production animale est au contraire le but à peu près unique de l'exploitation, et enfin un système mixte ou qui participe plus ou moins des deux premiers. Examinons dans quel cas l'un ou l'autre de ces systèmes devient applicable en particulier.

1° *De la production végétale.* Dans le système économique où la production végétale est l'unique ou au moins le principal but de l'établissement, les cultures qui peuvent entrer dans ce mode d'exploitation sont celles des forêts, des prairies, des plantes potagères, des arbres, arbustes et arbrisseaux industriels et enfin celle de tous les végétaux utiles qu'on cultive dans l'économie agricole.

Tantôt la plantation et la culture des *forêts* est impérieusement commandée par les circonstances locales; là c'est un terrain en pays de montagne en pente rapide et d'un accès difficile, sur lequel il serait impossible de conduire la charrue et qui ne fournit que des pâturages peu abondants ou d'un faible produit, ou même un sol qui ne peut être mis utilement en valeur que par des plantations de végétaux ligneux; ici c'est un terrain dans une situation plus ou moins horizontale et en plaine, mais composé de telle sorte ou placé sous l'influence de circonstances locales de telle nature qu'il serait impossible, sans des efforts considérables et sans des avances de capitaux qui ne seraient pas en rapport avec les résultats qu'on obtiendrait, de lui donner d'autre destination que celle de servir à la culture des arbres des forêts ordinaires, des landes ou des terrains inondés, etc.

Tantôt au contraire, la plantation et la culture des grands végétaux ligneux de nos forêts est le résultat d'un choix motivé sur l'existence, dans le pays, de nombreuses usines qui consomment une grande quantité de bois et le paient à un prix élevé et satisfaisant, ou basé sur la présence aux alentours d'une multitude d'industries qui s'exercent sur le bois ou les produits des forêts; sur l'agglomération, à certaines distances, de populations riches et industrieuses qui consomment beaucoup de bois et le paient fort cher; sur l'existence, au sein même du domaine, d'une rivière flottable et navigable où le bois est transporté à peu de frais dans des villes importantes et de grands centres de consommation, où il est toujours d'un prix élevé; ou enfin, sur la proximité des arsenaux militaires et maritimes de construction, ou au moins des voies faciles de communication avec ces vastes établissements où l'on consomme des masses énormes de bois.

La culture exclusive des *prairies* permanentes n'est avantageuse que là où l'on possède des fonds excellents qui donnent de cette manière, et à surface égale, un produit net supérieur à celui qu'on pourrait tirer de ces fonds s'ils étaient soumis à la charrue; ou bien où certaines circonstances locales, le défaut de capitaux ou toute autre cause ne permettent pas de tirer autrement des fruits d'un fonds. Près des villes riches et populeuses, des lieux de garnison de cavalerie, des grands établissements qui nourrissent beaucoup de bêtes de trait ou de bestiaux, et où l'on est certain de placer le foin à un prix élevé; la culture du sol en prairies permanentes, quand il se prête à ce mode d'exploitation, peut être exclusivement adoptée pour tirer des fruits d'un domaine.

La culture des *plantes potagères*, pour la nourriture des hommes et sans bestiaux, n'a également de succès que près des grandes villes et dans un rayon d'une certaine étendue autour de ces centres de consommation.

Nous en dirons à peu près autant de celle des *vergers*, à moins qu'on ne trouve aux fruits une autre destination, soit en les conservant, soit en les transformant en d'autres produits d'un débit plus étendu.

Le *mûrier* ne peut être raisonnablement cultivé que dans les lieux où l'on s'adonne déjà avec succès à l'éducation des vers à soie.

La culture de la *vigne*, celle de l'*olivier*, du *câprier*, etc. ne sont favorables que dans des climats, des expositions ou des terrains parfaitement adaptés à ces végétaux; où ils fournissent des produits de bonne qualité, ou qui trouvent un écoulement sûr et permanent; ceux où la culture des terres arables est peu